



MOT DU CONSEIL MUNICIPAL

En ce début d'année, on ne peut manquer de vous réitérer nos meilleurs vœux pour l'année 2005.

On veut remercier tous les gens qui ont bien voulu se déplacer pour venir chercher l'information et exprimer leurs opinions lors de la soirée d'information tenue le 10 janvier 2005 concernant le devenir du Complexe St-Julien.

Les objectifs visés par votre conseil municipal sont :

1- La protection de base fiscale

Afin que le maintien des parties excédentaires n'entraîne pas une augmentation importante du taux de taxation des contribuables.

2- Maintien de la vocation publique de certains services

Cela nous assurerait que tout futur promoteur ou propriétaire ne liquiderait pas les actifs ou installations sans bénéfices pour les contribuables.

3- Préservation des emplois existants et création de nouveaux emplois

Il est très important pour nous que la soixantaine d'emplois existants soient protégés et même augmenter via des projets jugés sérieux et viables.

4- Création de nouvelles activités économiques connexes aux bâtiments avec les projets de reconversion

Possibilité de reconversion des parties excédentaires selon des critères qui nous assurent que les contribuables soient protégés

de promoteurs peu scrupuleux qui promettent beaucoup de retombées mais qui pourraient finir par nous coûter très cher. La viabilité de tout projet de reconversion est donc primordial.

Pour les promoteurs qui se sont faits entendre lors de cette rencontre ou les nouveaux promoteurs qui pourraient se manifester, ils peuvent présenter ou représenter leurs projets d'utilisation des parties excédentaires de ce complexe car la municipalité de Saint-Ferdinand a obtenu une période de grâce jusqu'au 30 janvier 2005.

Le Comité qui analysera ces projets sera composé de trois membres du conseil municipal de Saint-Ferdinand, d'un représentant de l'ex-Hôpital St-Julien, d'un représentant du monde local des affaires, d'un représentant du CLD, de la MRC de l'Érable, et du gouvernement avec l'aide d'un consultant d'une firme comptable reconnue.

Dans toutes les rencontres qui ont eu lieu avec la vice-première ministre, madame Monique Gagnon-Tremblay et les représentants du ministère de la Santé, les discussions ont toujours été orientées vers les objectifs visés par votre conseil municipal.

L'offre écrite et signée par le ministre de la Santé et des services sociaux, M. Philippe Couillard datée du 17 décembre 2004 stipulait le maintien de la Maison du Sacré-Cœur, le maintien du

(suite à la 2)

MOT DU CONSEIL... *(suite de la 1)*

service de la buanderie de l'Hôpital St-Julien, le maintien des services alimentaires, la cession de la chapelle, des hangars pour la somme nominale de 1 \$, la démolition par le

gouvernement des installations non requises et le versement éventuel d'une compensation à la municipalité pour la perte de ses revenus de taxes pour une période à convenir.

Dans le contexte d'un dossier qui traîne en longueur, nous croyons que cette offre représente des gains concrets pour notre municipalité : des emplois sauvegardés, des terrains exploitables, des compensations tenant lieu de taxes, des approvisionnements en eau, des possibilités de projets futurs et surtout ne pas endetter ou surtaxer nos citoyens.

Clermont Tardif, maire suppléant

Abattage d'arbres

Toute personne désirant effectuer l'abattage d'arbres pour fins sylvicoles ou de mise en culture du sol sur une superficie supérieure à 2 hectares doit obtenir au préalable un certificat d'autorisation.

Pour information :

M David Proulx, ing. F.
MRC de l'Érable
362-2333 poste 238

CLSC-CHSLD DE L'ÉRABLE Le Service de prévention des chutes de l'Érable

vous invite à participer à la rencontre de sensibilisation que donneront

Mme Jacqueline Turmel
Téléphone : 428-9533
et

M. Euclide Tardif
Téléphone : 428-3597

Date : Mercredi 16 février 2005
Lieu : L'Antique, Café & Délices,
Saint-Ferdinand
Heure : de 13h00 à 16h00

Inscription auprès de Mme Turmel
ou de M. Tardif

Tu veux devenir un Pompier volontaire !

Si cela t'intéresse, tu dois être...

- Résident de Saint-Ferdinand
- Avoir entre 18 et 35 ans
- En bonne santé
- Permis de conduire classe 4 un atout
- Aimer le travail en équipe
- Prêt à suivre les formations nécessaires

**Pour informations, tu t'adresses au
bureau municipal au 428-3480**

Ce bulletin d'information municipal est publié par la municipalité de Saint-Ferdinand et est distribué gratuitement à tous les foyers de la municipalité. Sa rédaction est faite en collaboration avec les responsables des services municipaux concernés.

Responsable du bulletin : Richard Leonard
Conception et mise en page : Gérard Lessard
Impression : Imprimerie Fillion enr.
Tirage : 1000 copies
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2005
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2005

Bibliothèque Municipale

••• Heures d'ouverture •••

lundi de 18h00 à 21h00
mardi de 13h00 à 16h00
mercredi et jeudi de 18h00 à 21h00

Pour informations supplémentaires

Mme Lucie Lamontagne au 428-9607
<http://www.biblioweb.qc.ca/biblio/49.html>

NEIGE

***Avis aux contribuables
qui mettent
de la neige dans la rue :***

L'article 10 du règlement no 2003-31 concernant les nuisances décrète ce qui suit :

Il est défendu à tout propriétaire ou occupant d'un immeuble de souffler ou d'amonceler de la neige dans les rues, allées, places publiques et trottoirs.

Quiconque contrevient à cette disposition commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende minimale de 100 \$ et maximale de 300 \$.

Nous comptons sur votre collaboration pour cesser cette pratique dangereuse.

RAPPORT ANNUEL D'ENVIRONNEMENT ANNÉE 2004

Au cours de l'année, 158 permis ont été émis :

16 résidences neuves, 2 bâtiments agricoles neufs, 16 bâtiments accessoires (remise, etc), 13 agrandissements, 73 rénovations, 3 dé-molitions, 7 lotissements, 1 piscine, 9 puits artésiens, 10 fosses septiques, 7 autres et 1 industrie neuve pour une valeur déclarée de 3 263 350 \$

Municipalité de



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le budget 2005 a été adopté le 20 décembre 2004 et il se résume comme suit :

RECETTES

Taxes	1 691 925 \$
Compensations – Québec	147 715 \$
Autres services rendus	28 000 \$
Autres recettes de sources locales	53 360 \$
Services rendus aux organismes municipaux	19 600 \$
Transferts inconditionnels	225 360 \$
Transferts conditionnels	324 070 \$
Appropriation du surplus	14 310 \$
Total	2 504 340 \$

DÉPENSES

Administration générale	313 405 \$
Sécurité publique	281 265 \$
Transport	815 305 \$
Hygiène du milieu	310 795 \$
Santé et bien-être	5 185 \$
Urbanisme	77 885 \$
Loisirs et culture	133 450 \$
Frais de financement	540 905 \$
Affectations	26 145 \$
Total	2 504 340 \$

Donné à Saint-Ferdinand, ce 22 décembre 2004

Sylvie Tardif
Secrétaire-trésorière

AVIS AUX PROMOTEURS

(Bâtiment St-Julien)

La municipalité de Saint-Ferdinand, suite à l'assemblée publique du 10 janvier dernier à l'église de Saint-Ferdinand, a fait prolonger jusqu'au 30 janvier 2005, le délai accordé aux promoteurs pour présenter leur projet de reconversion.

Le Comité qui analysera ces projets sera composé de trois membres du conseil municipal de Saint-Ferdinand, d'un représentant de l'ex-Hôpital St-Julien, d'un représentant du monde local des affaires, d'un représentant du CLD, de la MRC de l'Érable, et du gouvernement avec l'aide d'un consultant d'une firme comptable reconnue.

La municipalité de Saint-Ferdinand tient à rappeler que la résolution 2004-82, résolution concernant les promoteurs (bâtiment St-Julien) du 16 février 2004, est encore à la base de la grille d'analyse de tous

projets de reconversion des bâtiments St-Julien.

Voici certains éléments de cette résolution :

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand priorise les projets de reconversion du bâtiment St-Julien selon les critères suivants :

1. Protection de la base fiscale de la municipalité
2. Maintien de la mission publique (Foyer Sacré-Cœur, buanderie, cuisine)
3. Préservation des emplois existants
4. Création d'emplois
5. Création de nouvelles activités économiques connexes

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand analyse les projets de reconversion du bâtiment St-Julien soumis selon les critères suivants :

1. Le plan d'affaires
2. La solidité de la structure financière
3. Le portrait du promoteur (réalisations antérieures)
4. Expertise du promoteur dans son champ d'activité
5. Mise de fonds disponible
6. La réputation de citoyen corporatif
7. Enregistrement auprès de la Commission des valeurs mobilières si nécessaire
8. L'application de la Loi sur les valeurs mobilières

En conséquence, il est proposé par Richard Leonard, appuyé par Christian Dubois et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Ferdinand donne une résolution d'appui à tous les promoteurs qui répondent positivement à ces critères retenus et que la municipalité de Saint-Ferdinand soit le seul interlocuteur auprès du gouvernement du Québec dans le dossier de reconversion du bâtiment St-Julien, comme convenu lors de l'assemblée publique du 28 janvier 2004 à l'auditorium de l'Hôpital St-Julien.

Les critères d'analyse des projets sont donc clairs et connus.

La municipalité de Saint-Ferdinand

Activités organismes

Si vous voulez qu'on parle des activités de votre organisme dans le bulletin municipal à chaque mois, n'hésitez pas à le faire savoir au responsable du bulletin, soit en adressant vos textes par écrits au bureau municipal ou en téléphonant à Gérard Lessard au 428-9352.

Logements à louer

Villa du Lac William

Un logement de 3-1/2 et un de 4-1/2 pièces (idéal) pour personne seule ou pour couple sans enfants).

Si vous avez 45 ans et plus et que vous êtes intéressé à connaître les critères d'admissibilité concernant cette habitation à loyer modique, adressez-vous à :

Jeanne d'Arc Ruel

directrice de l'OHM de Saint-Ferdinand

428-9833

AVIS IMPORTANT AUX CONTRIBUABLES SECTEUR EX-ST-FERDINAND ET SECTEUR EX-VIANNEY

RÉCUPÉRATION ET DÉCHETS SOLIDES

Chers résidentes et résidents de St-Ferdinand, secteur ex-St-Ferdinand (paroisse) et secteur ex-Vianney.

Félicitations d'abord pour votre participation au programme de récupération qui a cours à St-Ferdinand. Vos gestes de tous les jours sont une preuve que vous avez à cœur votre environnement. Pour améliorer la récupération et pour en augmenter le tonnage, votre municipalité fournira un bac à tous les contribuables n'ayant pas déjà un bac de récupération de 360 litres car pour l'année 2005, le bac de récupération est obligatoire pour tous.

De plus, en 2005, le bac de vidange est obligatoire pour tous.

Voici, les grandes lignes :

La cueillette des déchets solides et la cueillette de la récupération se fera en alternance à compter du 3 janvier 2005 ou du 5 janvier 2005 selon votre secteur, pendant toute l'année. Ainsi la première semaine de l'année est une cueillette des vidanges (semaine 2 au 8 janvier 2005) la deuxième semaine, soit du 9 au 15 janvier 2005, est une cueillette de récupération et ainsi de suite pendant toute l'année. Un calendrier complet accompagnera votre compte de taxes d'ici la fin février 2005.

Les jours de cueillette demeureront les mêmes qu'en 2004, soit lundi ou mercredi. Si votre cueillette de vidanges était le mercredi, votre cueillette de récupération sera le mercredi.

La cueillette des déchets solides est aux 2 semaines pendant toute l'année.

La cueillette de la récupération est aux 2 semaines pendant toute l'année.

EX-VIANNEY

Tous les résidents n'ayant pas de bacs conformes au contrat, recevront vers la fin de janvier ou au début de février, un bac roulant de 360 litres de couleur noir devant servir aux déchets solides seulement.

Tous les saisonniers n'ayant pas de bacs conformes au contrat, recevront vers la fin d'avril 2005, un bac roulant de 360 litres de couleur noir devant servir aux déchets solides seulement.

Un bac conforme correspond à un bac de 360 litres de marque IPL et de la bonne couleur.

Les 2 bacs sont obligatoires pour tous.

Pour l'année 2005

Le service de cueillette de vidanges et de récupération incluant le site d'enfouissement sera de 115\$ pour une résidence et de 79\$ pour un chalet.

Le bac de récupération est maintenant payé.

Le bac de vidanges sera au montant de 17.00\$ par année pendant 5 ans.

(suite à la 6)

Deux (2) taxes de services différentes pour les résidants :

- 1- contribuable ayant seulement le bac de récupér. = 115\$ + 17\$(bac vidange) = 132\$
- 2- contribuable ayant les 2 bacs conformes = 115\$

Deux (2) taxes de service différentes pour les chalets :

- 1- contribuable ayant seulement le bac de récupér. = 79\$ + 17\$(bac vidange) = 96\$
- 2- contribuable ayant les 2 bacs conformes = 79\$

L'achat du bac de vidange par la municipalité sera chargé à partir de l'année 2006 à tous les contribuables ayant reçu l'implantation d'un bac de vidange.

EX-ST-FERDINAND (PAROISSE)

Tous les résidants n'ayant pas de bacs conformes au contrat, recevront vers la fin de janvier ou au début de février, un bac roulant de 360 litres de couleur noir devant servir aux déchets solides seulement.

Tous les saisonniers n'ayant pas de bacs conformes au contrat, recevront vers la fin d'avril 2005, un bac roulant de 360 litres de couleur noir devant servir aux déchets solides seulement et pour tous les saisonniers n'ayant pas de bacs conformes au contrat, recevront vers la fin d'avril 2005, un bac roulant de 360 litres de couleur bleu devant servir à la récupération.

Un bac conforme correspond à un bac de 360 litres de marque IPL et de la bonne couleur.

Les 2 bacs sont obligatoires pour tous.

Pour l'année 2005

Le service de cueillette de vidanges et de récupération incluant le site d'enfouissement et deux (2) cueillettes de feuilles mortes sera de 118\$ pour une résidence et de 82\$ pour un chalet.

Le bac de récupération est maintenant payé pour tous ceux qui au courant des 5 dernières années en ont reçu un.

Le bac de vidanges sera au montant de 17.00\$ par année pendant 5 ans.

Le bac de récupération sera au montant de 17.00\$ par année pendant 5 ans.

Deux (2) taxes de services différentes pour les résidants :

- 1- contribuable ayant le bac de récupération = 118\$ + 17\$(bac vidange) = 135\$
- 2- contribuable ayant les 2 bacs conformes = 118\$

Trois (3) taxes de service différentes pour les chalets :

- 1- contribuable ayant le bac de récupération = 82\$ + 17\$(bac vidange) = 99\$
- 2- contribuable ayant les 2 bacs conformes = 82\$
- 3- contribuable ayant aucun bac = 82\$ + 17\$(bac vidange) + 17\$(bac récup.) = 116\$

L'achat du bac de vidange ou du bac de récupération par la municipalité sera chargé à partir de l'année 2006 à tous les contribuables ayant reçu l'implantation d'un bac ou deux bacs.

Si vous possédez déjà un bac conforme soit de vidange ou de récupération, vous recevrez le bac qui vous manque de la municipalité et vous serez taxé pour celui livré à votre porte; si vous en possédez 2, vous ne recevrez aucun bac de la municipalité et vous n'aurez aucune taxe de chargée

pour les bacs. Par contre, dès que le bac appartenant au contribuable est détérioré; le contribuable devra se procurer un bac auprès de la municipalité et payer celui-ci en un seul versement au prix payé par la municipalité.

Chaque bac de récupération et de déchets solides sera numéroté et enregistré au nom de la municipalité de St-Ferdinand, à l'adresse de l'immeuble et sera la propriété de la municipalité. Chaque contribuable en sera responsable. Si le bac est perdu, volé ou endommagé sérieusement, le contribuable verra à le remplacer à ses frais.

Un registre sera fait par l'entrepreneur et la municipalité, afin de déterminer tous ceux qui ont déjà un ou des bacs conformes au nouveau contrat.

La cueillette des déchets solides volumineux est effectuée 2 fois par année, le printemps et l'automne, les dates apparaîtront sur le prochain calendrier fourni par la municipalité.

La cueillette des feuilles mortes est effectuée 2 fois par année pour le secteur de l'ex-St-Ferdinand seulement, soit au printemps et à l'automne, les dates apparaîtront sur le calendrier fourni par la municipalité.

***Encore une fois, merci pour votre précieuse collaboration
et pour votre active participation.***

Le conseil municipal de St-Ferdinand

**Voici un résumé des points qui ont orienté
la décision du Conseil concernant la cueillette des déchets solides
et la cueillette de la récupération.**

- Une économie à passer à toutes les 2 semaines
- À court-moyen terme, fermeture du site d'enfouissement; à prévoir augmentation des coûts.
- Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, atteindre le taux de valorisation de 65% des matières récupérables d'ici 2008. La formule des bacs s'inscrit dans l'objectif de cette politique.
Présentement à St-Ferdinand, le taux de valorisation est de 20%.
- Une taxe de service moins élevée à court, moyen et long terme.
- Propreté et odeurs avec bac muni d'un couvercle.
- Favoriser la récupération dit être conscient et attentif à l'environnement.

DE PLUS, la municipalité de St-Ferdinand travaille présentement sur le dossier pour vous offrir une plus grande facilité à éliminer certaines matières!

À SUIVRE...

**TOUS ENSEMBLE NOUS POUVONS Y ARRIVER! LAISSONS
UN ENVIRONNEMENT PLUS SAIN POUR NOS PETITS ENFANTS!**

Le conseil municipal de St-Ferdinand

(suite à la 8 |

POUR TOUS... LA RÉCUPÉRATION

*On se demande souvent,
est-ce que ça vaut la peine de récupérer ?*

Voici, qu'est-ce que les matières récupérées peuvent devenir!

Papier et carton

Vos journaux, enveloppes, catalogues, boîtes de céréales, annuaires téléphoniques, boîte à œufs, rouleaux de papier de toilette...

DEVIENDRONT

Produits hygiéniques, papeterie, papier journal, boîtes d'œufs, panneaux isolants, annuaires téléphoniques, matériaux de construction, boîtes de carton...

Verre

Tous les pots et bouteilles de couleur verte, brune ou incolore..

DEVIENDRONT

Bouteilles, bocaux et pots de toutes sortes, laine isolante, sablage au jet de verre...

Aluminium et autres métaux

Boîtes de conserve, canettes d'aluminium, assiettes d'aluminium, papier d'aluminium...

DEVIENDRONT

Pièces de moteur, structures d'acier, boîtes de conserve, papier d'emballage, pièces d'automobile, mobiliers de jardin, outils, assiettes d'aluminium....

Plastique

Contenants marqués d'un de ces codes : 1, 2, 3, 4, 5, 7., boissons, jus, eau de source, margarine, yogourt, savon à vaisselle, shampoing, eau de javel...

DEVIENDRONT

Bacs à fleurs, tapis, tuyaux de drainage, bancs de parcs, jouets, clôtures, pièces d'automobile, vêtements, contenants....

Voilà! Ça en vaut la peine n'est-ce pas?

Résumé de certaines décisions du conseil

séances du 20 décembre et du 10 janvier 2005

RÈGLEMENT no 2004-45

Voici quelques informations sur les articles du «Règlement fixant les taux de taxes et tarifs de compensation pour 2005»

Le taux de la taxe foncière générale imposable sur l'ensemble des immeubles imposables de la nouvelle municipalité sur la base de la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur est de 0.99 \$ du 100 \$ d'évaluation réparti comme suit :

Taxe foncière générale : 0.81 \$ du 100 \$ d'évaluation

Taxe Sûreté du Québec : 0.18 \$ du 100 \$ d'évaluation

Le taux de la taxe foncière, en regard des règlements 217 et 220, imposable sur l'ensemble des immeubles imposables de l'ex-municipalité de Bernierville sur la base de la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur est de 0.10 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Le taux de la taxe de secteur, en regard des règlements 173 et 177 ainsi que la quote-part payable à la S.Q.A.E. pour le service de la dette, imposable sur l'ensemble des immeubles imposables de l'ex-municipalité de Bernierville desservi par le réseau d'égout sur la base de la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur est de 0.72 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Le taux de la taxe de secteur, pour le fonctionnement du réseau d'égout de l'ex-municipalité de Bernierville, imposable sur l'ensemble des immeubles imposables de l'ex-municipalité de Bernierville desservi par le réseau d'égout sur la base de la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur est de 0.21 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Le taux de la taxe de secteur, en regard du règlement 92-10-23 (secteur 3000) pour le service de la dette, imposable à l'ensemble des usagers de l'ex-municipalité de Saint-Ferdinand desservi par le service d'égout est de 2.41 \$ du pied linéaire plus un tarif fixe de 150 \$.

Le taux de la taxe de secteur, pour le fonctionnement du réseau d'égout (secteur 3000) de l'ex-municipalité de Saint-

Ferdinand, imposable à l'ensemble des usagers de l'ex-municipalité de Saint-Ferdinand desservi par le réseau d'égout est de 50 \$ (tarif fixe).

Le taux de la taxe de secteur, en regard des travaux d'assainissement (secteur 2000) pour le service de la dette imposable à l'ensemble des usagers de l'ex-municipalité de Saint-Ferdinand desservi par le service d'égout est de 0.84 \$ du pied linéaire.

Le taux de la taxe de secteur, pour le fonctionnement du réseau d'égout (secteur 2000) de l'ex-municipalité de Saint-Ferdinand, imposable sur l'ensemble des immeubles imposables de l'ex-municipalité de Saint-Ferdinand desservi par le réseau d'égout sur la base de la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur est de 0.188 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Le taux de la taxe de secteur, pour le fonctionnement du réseau d'égout (secteur 3000) de l'ex-municipalité de Saint-Ferdinand, imposable aux commerces est :

Pour le camping Plage de la Baie : 850.66 \$

Pour le Manoir du Lac (incluant le pavillon) : 3 331.92 \$

Le tarif pour le service d'aqueduc imposable aux usagers de l'ex-municipalité de Bernierville et de l'ex-municipalité de Saint-Ferdinand est de 60 \$ par unité de logement résidentiel, commercial et industriel pour les cent premiers mètres cubes d'eau consommée. Les mètres cubes excédentaires sont facturés à raison de 0.08 \$ du mètre cube.

Le tarif pour le service d'aqueduc imposable aux usagers de l'ex-municipalité de Vianney est de 147 \$ par unité de logement résidentiel et de 294 \$ par unité de logement commercial.

Le tarif pour le service d'enlèvement des ordures et de la récupération imposable aux usagers de l'ex-municipalité de Bernierville est de :

117 \$ par unité de logement résidentiel et commercial pour le contribuable possédant déjà le bac de vidanges ET le bac de récupération conformes au contrat;

137 \$ par unité de logement résidentiel et commercial pour le contribuable possédant déjà le bac de vidanges OU le bac de récupération conforme au contrat;

157 \$ par unité de logement résidentiel et commercial pour le contribuable ne possédant pas le bac de vidanges NI le bac de récupération conforme au contrat;

sauf pour les restaurants, les épiceries et les industries ciblées qui eux doivent prendre entente avec l'entrepreneur concerné.

Le tarif pour le service d'enlèvement des ordures et de la récupération imposable aux usagers de l'ex-municipalité de Saint-Ferdinand est de

(suite à la 10)

BUREAU MUNICIPAL

821, rue Principale

Saint-Ferdinand, Qc • G0N 1N0

Téléphone : 418-428-3480

Télécopieur : 418-428-9724

Courriel : st-ferdi@ivic.qc.ca

Site web : www.municipalite.saint-ferdinand.qc.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal :

Lundi au vendredi :

de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

et le jeudi soir de 18h00 à 21h00

Résumé... (suite de la 9)

118 par unité de logement résidentiel et de 82 \$ par chalet.

Le tarif pour le service d'enlèvement des ordures imposable aux usagers de l'ex-municipalité de Vianney est de 115 \$ par unité de logement résidentiel et commercial, 79 \$ par chalet et de 118.80 \$ par unité de logement résidentiel pour le service offert par Ste-Sophie d'Halifax.

Budget supplémentaire OMH de Saint-Ferdinand

On approuve le budget supplémentaire 2004 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferdinand au montant de 33 775 \$.

Aide financière à la Clé des Bois

On verse une aide financière de 1 500 \$ au Centre de ski de fond La Clé des Bois.

Don à la Maison du Lac

Une aide financière de 50 \$ est versée à la Maison du Lac inc., centre de réhabilitation pour alcooliques, toxicomanes et autres dépendances.

Aide financière à la Maison des Jeunes La Traversée 12-18 ans

Une aide financière de 7 420 \$ est versée à La Traversée 12-18 ans inc., payable en douze versements mensuels pour le fonctionnement de la Maison des Jeunes.

Corporation des chemins Craig et Gosford

La municipalité de Saint-Ferdinand renouveau son adhésion à la Corporation des chemins Craig et Gosford pour l'année 2005 et autorise le paiement de la contribution annuelle de 500 \$.

Contribution au déficit de l'OMH de Saint-Ferdinand

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité de verser la contribution au déficit de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferdinand pour l'année 2005 au montant de 4 628 \$ payable en quatre versements égaux de 1 157 \$ en mars, juin, septembre et décembre 2005.

Autorisation à Réjean Lamontagne pour opérer son atelier

On autorise Réjean Lamontagne à opérer son atelier de rembourrage au 1465 route du Domaine du Lac pour l'année 2005.

Adhésion à Transport adapté de la région de l'Amiante

L'adhésion à Transport adapté de la région de l'Amiante inc. est renouvelée pour l'année 2005 et on autorise le paiement de la cotisation de 3 928.50 \$.

Intention de déclaration de compétence de la MRC de l'Érable en matière de sécurité incendie

La municipalité de Saint-Ferdinand s'assujettit à la compétence de la MRC de l'Érable relativement à la fourniture du service de protection contre l'incendie à l'égard du territoire de la municipalité.

Présentation des comptes

Les comptes du mois de décembre 2004 pour un montant de 201 181.28 \$ sont acceptés tels que présentés et payés.

Fêtes du Lac William

Félicitations au nouveau comité

Je tiens à féliciter le nouveau comité de la prochaine édition des fêtes du lac William. Luc (Crut) Gardner, Audrey Dubois et Yvan Simoneau sont de retour et Stéphane Fortier, Valéry Perreault, Lise Carrier et Marie-Claude Nicol se joignent à eux pour unir leurs efforts à cette belle aventure qu'est le festival.

Je tiens aussi à remercier tous les bénévoles, commanditaires et participants (i.e. vous tous) qui nous avez encouragés lors de la dernière édition. De plus, il ne faudrait surtout pas oublier la participation exceptionnelle des membres du dernier comité qui, malgré des horaires déjà très chargés, ont mis tous le temps nécessaire à préparer avec minutie toutes les étapes du festival.

Bonne nouvelle, pour la prochaine la prochaine édition des fêtes du lac William tous les membres sortant du comité ont offert un coup de main pour s'occuper de diverses tâches ou activités. Aussi, présentement le comité négocie avec les élus municipaux la responsabilité du montage et démontage des infrastructures.

Pour ma part la dernière édition des fêtes du lac William était ma dernière au sein du comité. Durant toutes ces années (5 ans) j'ai rencontré une foule d'artistes, fabriqué un « green » flottant, participé à plusieurs parades, vue des enfants très fiers de montrer leur maquillage, j'ai été soulagé par l'arrivée de milliers de gens se déplaçant pour participer au festival, j'ai travaillé avec une foule de bénévoles ayant à cœur le festival, j'ai serré contre moi chaque personne qui a fait partie du comité, chacun étant empli d'une fierté que seul une expérience semblable peut apporter etc... En bref cette expérience fera partie de mes très bons souvenirs et je conseil la même chose à quiconque l'envisagerait. Plus il y aura de gens au sein du comité, moins grande sera la tâche que chacun aura à accomplir et plus grande sera la possibilité aux fêtes du lac William de passer au travers les décennies.

(suite à la 11)

Félicitations... (suite de la 10)

N'oubliez jamais que le festival permet aux personnes de tous âges de voir plusieurs spectacles (magie, humour, musique, feux d'artifice etc.) à prix modique. Que le festival donne une visibilité positive (très rare en ces temps difficiles) de notre municipalité dans les régions avoisinantes et que c'est une source de revenus

importante pour plusieurs organismes et commerces de St-Ferdinand.

Bon festival à tous et n'oubliez surtout pas que le comité aura besoin de toute l'aide que toute personne, organisation ou commerce pourra lui apporter.

Alain Ruel

Président sortant des FLW



La Sûreté du Québec vous informe!

par Hugo Fournier, Agent
Poste de la MRC de l'Érable

VTT et Motoneige, saviez-vous que...

... la majorité des collisions mortelles en motoneige et VTT surviennent les fins de semaine entre minuit et 6 h, et que le groupe d'âge le plus à risque se situe entre 25 et 44 ans.

... la majorité des collisions graves en motoneige et VTT surviennent en dehors des sentiers entretenus par les différents clubs. De plus, il y a une croissance continue dans la relation entre un taux d'alcoolémie élevé et la vitesse excessive dans les collisions graves. Les limites de vitesse sont de 70 km/h pour la motoneige et de 50 km/h pour le véhicule hors route en tout lieu et en tout temps. Lorsqu'on circule à moins de 30 mètres d'une maison, la vitesse maximale est de 30 km/h.

... il est obligatoire de posséder un permis de conduire de classe minimale cyclomoteur (6D), et donc d'être âgé d'au moins 14 ans, pour conduire une motoneige ou un VTT sur un chemin public aux endroits prévus et permis par la Loi sur les véhicules hors route. Ailleurs dans les sentiers, il n'est pas nécessaire de posséder un permis de

conduire, mais pour une jeune personne n'ayant pas de permis de conduire, ça lui prend un certificat d'aptitude. Il est interdit de conduire un véhicule hors route en bas de 14 ans et il est interdit pour une personne adulte de permettre cela.

... la Sûreté du Québec possède des équipes de policiers motoneigistes qui patrouillent les différents sentiers. Leur but : sensibiliser les utilisateurs de la région à l'adoption de mesures préventives pour diminuer les risques d'accidents et pour faire respecter la Loi sur les véhicules hors route.

... il est interdit de circuler sur les chemins publics, sauf dans les cas d'exception prévus par la loi et à la condition qu'une signalisation routière conforme l'autorise.

... il est interdit de circuler à moins de trente mètres d'une résidence.

... pour circuler sur un terrain privé, il est obligatoire d'obtenir l'autorisation du propriétaire.

... si vous conduisez une motoneige ou un VTT lorsque vos capacités sont affaiblies par l'alcool ou une drogue, vous encourez les mêmes peines qu'un automobiliste et ce, peu importe l'endroit où le policier vous intercepte, puisque le Code criminel s'applique partout.

... la Loi sur les véhicules hors route vous oblige à contracter une assurance responsabilité civile d'au minimum 500 000 \$ pour garantir l'indemnisation d'un préjudice corporel ou matériel causé par votre véhicule.

Soyez vigilants si vous voulez éviter les accidents et les amendes. Bonne randonnée!

Loisirs...loisirs...loisirs...

Plaisir sur glace

Jeudi, le 27 janvier de 18h00 à 20h30

Au Centre Gaston Roy

Venez patiner en famille et courez la chance de gagner 2 certificats cadeaux de \$50.00 de Reno Sport et 4 certificats cadeaux de \$20.00 des Loisirs de St-Ferdinand

Plusieurs autres prix



- 29 janvier Journée KYQ.FM
Animation
Prix de présence
Musique à l'extérieur
- 5-6 février Compétition optimiste
- 20 février Tournée sécurité avec
l'Association des Stations de Ski du Québec
Venez rencontrer les gens de la patrouille canadienne de ski.
Participez à l'animation en atelier.
Gagnez des casques protecteurs.
- 26 février Soirée pleine lune
Venez skier à la pleine lune.
- 6 mars Cabane à sucre
Venez vous sucrer le bec.

D'autres activités restent à confirmer. Surveillez les médias ...

Pour plus d'information ou pour une réservation, communiquez avec M. Christian Therrien au 362-0442.

Les conditions de neige sont disponibles les samedis et dimanches matins ainsi que les jours fériés à la station de radio KYQ.FM 95,7 dès 9h00 ainsi qu'à 10h00 tous les matins. Vous pouvez connaître les conditions et être au courant des activités du Mont-Apic à ce poste de radio.

Tournoi de hockey sur glace pour adultes

Au centre Gaston Roy

Samedi et dimanche 5-6 février

Coût par équipe : \$125.00

Des bourses seront remis aux 2 équipes finalistes soit \$175.00 pour la 1^{ère} place et \$150.00 pour la 2^{ème}

Inscris ton équipe avant le 26 janvier au 428-3413



Prochaine réunion du conseil municipal de Saint-Ferdinand

**lundi, le 7 février 2005
à 19h30 à la salle du conseil**

Soirée du Club de l'Âge d'Or

La prochaine soirée (Saint-Valentin) du Club de l'Âge d'Or de Saint-Ferdinand aura lieu le 26 février 2005 au Centre Communautaire à 20h30. Lors de cette soirée, il y aura danse avec orchestre et prix de présence.

Bienvenue à tous

Ski de fond «La Clé des Bois»

Randonnée aux flambeaux

Samedi, le 26 février à 19h30

Le centre est ouvert à tous les jours et ce à compter de 10h00 du matin.

Pour informations

sur les conditions 428-4194

30 kilomètres de sentier

Bienvenue à tous les skieurs